

**Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du jeudi 17 février 2022**

D02_170222

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept février à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, au moyen d'une visioconférence, sous la présidence de David DECHENAUD, Vice-président chargé de la formation.

Point à l'ordre du jour : Désignation de 2 élus étudiants de la CFVU ou du CA pour siéger à la Commission consultative d'exonération des droits d'inscription

Président de séance : David DECHENAUD

Membres présents : Virgile CHASSAGNON, Pascale HOFFMANN, Sophie LAMBERT-LACROIX, Véronique MOLINARI, Catherine ORSINI-SAILLET, Zineb SIMEU-ABAZI, Jean BRETON, Gwenaël DELAVAL, Fabienne HANS, Sylvie MARTIN-MERCIER, Jean-Yves TIZOT, Laurence VIANES, Virginie ZAMPA, Jacky CUVEX-COMBAZ, Damien DELAYE, Marie-Carmen MOLINA, Moira BIAUX, Séverin CONSTANT-MARMILLON, Adèle FABRE, Emile HEYBERGER, Charles-Antoine JOURNET, Emmy MARC, Tristan DYE, Maximilien ROBSON, Gabriel ROUBIOL, Mathis SION, Emma VASSAL.

Membres représentés : Sans objet.

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Rapporteur : David DECHENAUD, Vice-président chargé de la formation.

Vu la délibération n°19 – D. 11.03.2021 du conseil d'administration de l'UGA,

Considérant la vacance de deux sièges dans le collège des représentants des étudiants au sein de la commission consultative d'exonération des droits d'inscription ;

Considérant dès lors qu'il convient de procéder à la désignation de deux représentants des étudiants parmi les membres élus au conseil d'administration et à la commission de la formation et de la vie universitaire ;

Considérant que se sont portés candidats :

- Charlène DELACOUR,
- Mathis SION.

Il est procédé à un vote par voie électronique sur ces candidatures.

a) Sur la candidature de Charlène DELACOUR

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	28
Nombre de votants	28
Pour	23
Contre	1
Abstention	4

Au regard des votes, Charlène DELACOUR est désignée par la CFVU pour siéger au sein de la commission consultative d'exonération des droits d'inscription.

b) Sur la candidature de Mathis SION

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	28
Nombre de votants	28
Pour	23
Contre	1
Abstention	4

Au regard des votes, Mathis SION est désigné par la CFVU pour siéger au sein de la commission consultative d'exonération des droits d'inscription.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 8 mars 2022

Le Vice-président chargé de la formation



David DECHENAUD

Publié le : 11/03/2022

Transmis au Rectorat le : 11/03/2022

**ANNEXE DE L'EXTRAIT DES
DÉLIBÉRATIONS
N°D02_170222**

COMMISSION CONSULTATIVE D'EXONÉRATION DES DROITS D'INSCRIPTION

Composition

La Commission d'exonération est composée de :

- 4 assistant·e·s sociaux·ales du CROUS
- Vice-président·e Étudiant·e (ou son·sa représentant·e)
- 2 élu·e·s étudiant·e·s (CA ou CFVU)
- 2 élu·e·s enseignant·e·s de la CFVU
- Directeur·rice général·e délégué·e Formation (ou son·sa représentant·e)

Présidence

La Commission d'exonération est présidée par le·la Vice-président·e Formation et Vie étudiante ou son·sa représentant·e.

Attributions

La Commission d'exonération se prononce sur les demandes d'exonération qui ne sont pas de droit.

Elle connaît également des demandes de remboursement des droits d'inscription d'étudiants souhaitant annuler leur inscription au début de l'année universitaire.

Elle formule un avis sur les demandes d'exonération totale des droits d'inscription a posteriori. Cet avis repose sur les critères définis par le conseil d'administration.

Mode de fonctionnement

La Commission d'exonération se prononce sur les demandes dont elle est saisie au regard des critères votés par la CFVU puis le CA.

Les dates de dépôt des dossiers sont fixées au : 1^{er} octobre, 1^{er} novembre et 1^{er} décembre.